



**MAIRIE DE LANTENNE VERTIERE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 février 2020**

L'an deux mille vingt, le 28 février à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Lantenne-Vertière se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry MALESIEUX, le Maire.

Présents : Thierry MALESIEUX, Robert DEBERNARD, René FASSETNET, Laetitia CLERC, Cédric SIMON, Katia ODILLE, Jean-Jacques VITTOT, DURO Marylène, Christophe LEMONIER, Françoise LAZERAT, Christian TRIVELLIN

Absents excusés: Oriane PETITOT, Gilles DECURE

Secrétaire de séance : Laetitia CLERC

I APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT)

Suite à la demande de la Trésorerie d'incrémenter une recette de fonctionnement (attribution de compensation de la CCVM pour un montant de 18697,20 €) sur le budget 2019 et non 2020, il y a lieu de revoter le compte administratif 2019 comme suit :

Seuls les résultats des comptes seront consignés dans le compte rendu. Le détail est consultable en mairie.

Compte administratif budget communal

	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture (intègre les résultats des exercices antérieurs)
Investissement	328 874,60	- 27 763,41
Fonctionnement	276 025,99	1 056 853,31

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité du conseil présent (le Maire ne participe pas au vote et se retire lors de son déroulement).

II AFFECTATION DE RESULTAT 2019 (ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT)

Après avoir approuvé le compte administratif 2019 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 1 056 853,31 €.

- Considérant que la section d'investissement fait apparaître un déficit de 27 763,41 €.
- Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement en dépenses de 0 €.
- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :
 - affectation en réserves d'investissement (1068) pour 27 763,41 €.
 - report à nouveau en section de fonctionnement pour 1 029 089,90 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultat

III VOTE DE 2 TAXES

Les taxes « foncière bâtie » et « foncière non bâtie » ne seront concernées par aucune augmentation pour l'année 2020, décision unanime du conseil municipal. Les taux restent les suivants :

Foncier bâti : 9,98%

Foncier non-bâti : 13,04%

IV VOTE DE SUBVENTION

Une enveloppe de 3000 euros a été prévue et approuvée à l'unanimité pour les subventions 2020 aux associations.

V QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX SALLE DES FETES : quelques devis, notamment partie électricité, sont encore en attente.

CHANTIER RUE DU CHARMOT : le 09 mars les travaux débiteront et les 11 et 12 mars le désamiantage de la voirie s'effectuera. De fortes perturbations de circulation seront à prévoir.

NETTOYAGE DE LA FONTAINE : de trop nombreuses algues prolifèrent dans le 1^{er} bac de rétention, des solutions sont à l'étude pour éviter le ravinement de la terre en amont.

PONGISTES ST VITOIS : une convention d'échange de salle de sport est à l'étude pour le dépannage occasionnel.

TERRAIN MULTISPORT : subvention de la Région à hauteur de 15225 euros et subvention du Département à hauteur de 19794 euros.

TALENT ET PASSION : événement en préparation pour le 15/11/2020

Séance levée à 22h.